



Ils et elles fument dans les galeries marchandes ... et alors ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 septembre 2003

Beaucoup de personnes se permettent de fumer sitôt le passage en caisses des super et hypermarchés. Les vigiles sont là passifs, aucune signalisation apparente ne rappelle l'interdiction de fumer !

Quelle réaction doit on avoir auprès des Responsables du magasin ?

Réponse :

Les galeries marchandes sont représentatives des lieux où sévit la banalisation volontaire des infractions aux lois qui protègent contre le tabagisme. Ce sont, en effet, les commerçants fumeurs et leur personnel qui montrent l'exemple car ils n'ont pas pensé ou voulu organiser des pauses cigarette.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.